



**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIMINES DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 18

L'an deux mil vingt deux

Le 13 Septembre à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 9 septembre 2022

Présents : Corine WOLFF, Myriam MITAIS, Jean-Philippe QUIDOZ, Jean-François VELLARD, Dominique SELLEM, Sandrine BERLIOZ, Armelle BENOIT, Jean-Christophe DENARIE, Gaëlle BERNARD-PEYRE, Sébastien BLEUSE, Nicolas CHAMPROND

Absents : Gérard GUGGIARI (pouvoir donné à Jean-François VELLARD) Cyrielle FRISON, Mathilde JASSERAND, Marie-Noëlle COUX, Nelly PLASSAT (pouvoir donné à Gaëlle BERNARD-PEYRE), Gabriel BUFFLE, Céline JANIN

Secrétaire : Myriam MITAIS

Délibération n°2022-35 - Institution de la taxe d'aménagement et fixation du taux

Quorum : 11 -Votants : 13 Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n°2022-36 - Acquisition des parcelles Section AN n°242 et 243 – Les Berlioz

Quorum : 11 -Votants : 13 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 1

Délibération n°2022-37 - Acquisition de la parcelle Section AH n°115 – Les Brilles Dessus

Quorum : 11 -Votants : 13 Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n°2022-38 - Convention d'engagement des communes du bassin versant du lac du Bourget

Quorum : 11 -Votants : 13 Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire,

Corine Wolff





**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

Nombre de conseillers :**En exercice 18****Présents 11****Votants 13**

L'an deux mil vingt deux

Le 13 Septembre à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 9 septembre 2022

Présents : Corine WOLFF, Myriam MITAIS, Jean-Philippe QUIDOZ, Jean-François VELLARD, Dominique SELLEM, Sandrine BERLIOZ, Armelle BENOIT, Jean-Christophe DENARIE, Gaëlle BERNARD-PEYRE, Sébastien BLEUSE, Nicolas CHAMPROND

Absents : Gérard GUGGIARI (pouvoir donné à Jean-François VELLARD) Cyrielle FRISON, Mathilde JASSERAND, Marie-Noëlle COUX, Nelly PLASSAT (pouvoir donné à Gaëlle BERNARD-PEYRE), Gabriel BUFFLE, Céline JANIN

Secrétaire : Myriam MITAIS**Délibération n°2022-36**
Objet : Acquisition des parcelles Section AN n°242 et 243 – Les Berlioz

Monsieur Jean-François Vellard, Adjoint au Maire en charge de l'Aménagement du territoire, expose au conseil municipal que, dans le cadre du projet immobilier « Les Carrés de la Cascade », la société dénommée SNC ALPES fait cession à titre gratuit à la Commune de Vimines des parcelles figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AN	242	Les Berlioz	00 ha 00 a 33 ca
AN	243	Les Berlioz	00 ha 02 a 28 ca

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.

1212-1,

L.

1211-1

et

L.3222-2,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition des parcelles susmentionnées
- Autorise Madame le Maire à établir et signer au nom de la Commune tous les documents et actes nécessaires

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

ID : 073-217303262-20220913-2022_36-DE



Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 1

Fait et délibéré en Mairie, le 13 septembre 2022

**Le Maire,
Corine Wolff**





**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

Nombre de conseillers :

En exercice **18**
Présents **11**
Votants **13**

L'an deux mil vingt deux

Le 13 Septembre à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 9 septembre 2022

Présents : Corine WOLFF, Myriam MITAIS, Jean-Philippe QUIDOZ, Jean-François VELLARD, Dominique SELLEM, Sandrine BERLIOZ, Armelle BENOIT, Jean-Christophe DENARIE, Gaëlle BERNARD-PEYRE, Sébastien BLEUSE, Nicolas CHAMPROND

Absents : Gérard GUGGIARI (pouvoir donné à Jean-François VELLARD) Cyrielle FRISON, Mathilde JASSERAND, Marie-Noëlle COUX, Nelly PLASSAT (pouvoir donné à Gaëlle BERNARD-PEYRE), Gabriel BUFFLE, Céline JANIN

Secrétaire : Myriam MITAIS**Délibération n°2022-37**
Objet : Acquisition de la parcelle Section AH n°115 – Les Brilles Dessus

Monsieur Jean-François Vellard, Adjoint au Maire en charge de l'Aménagement du territoire, expose au conseil municipal que, suite au procès-verbal de délimitation de la voirie des Brilles-Dessus, au droit de la parcelle cadastrée AH n°115, la Commune de Vimines souhaite acquérir, pour des motifs de régularisation foncière, la parcelle figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	169 (ex 115)	Les Brilles Dessus	00 ha 00 a 09 ca

Le prix de vente est évalué à 450.00 €, et ne nécessite pas d'estimation de France Domaine.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1212-1, L.1211-1 et L.3222-2,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition des parcelles susmentionnées
- Autorise Madame le Maire à établir et signer au nom de la Commune tous les documents et actes nécessaires
- Dit que les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

ID : 073-217303262-20220913-2022_37-DE



Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 13 septembre 2022

**Le Maire,
Corine Wolff**

A blue ink handwritten signature, likely of Corine Wolff, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'...' at the top and 'SAVOIE' at the bottom, with a central emblem.



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 11

Votants 13

L'an deux mil vingt deux

Le 13 Septembre à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 9 septembre 2022

Présents : Corine WOLFF, Myriam MITAIS, Jean-Philippe QUIDOZ, Jean-François VELLARD, Dominique SELLEM, Sandrine BERLIOZ, Armelle BENOIT, Jean-Christophe DENARIE, Gaëlle BERNARD-PEYRE, Sébastien BLEUSE, Nicolas CHAMPROND

Absents : Gérard GUGGIARI (pouvoir donné à Jean-François VELLARD) Cyrielle FRISON, Mathilde JASSERAND, Marie-Noëlle COUX, Nelly PLASSAT (pouvoir donné à Gaëlle BERNARD-PEYRE), Gabriel BUFFLE, Céline JANIN

Secrétaire : Myriam MITAIS

Délibération n°2022-35

Objet : Institution de la taxe d'aménagement et fixation du taux

Madame le Maire expose au conseil municipal que, par circulaire du 12 juin 2019 la liquidation de la taxe d'aménagement a été transférée vers la Direction générale des Finances Publiques, qui en assurait déjà le recouvrement.

La date du transfert effectif est fixée au 1^{er} septembre 2022.

Ce transfert s'inscrit dans une démarche de simplification du processus déclaratif en dématérialisant la déclaration des éléments nécessaires au calcul des taxes d'urbanisme en lien avec les processus de gestion des démarches déclaratives foncières dans le cadre du service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis le site www.impots.gouv.fr

L'exigibilité des taxes d'urbanisme sera dorénavant calée sur la date d'achèvement des opérations de construction ou d'aménagement au sens fiscal.

Dans le cadre de ce transfert, il est proposé, afin de sécuriser le processus, de délibérer ce jour en reconduisant les taux existants.

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L.331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme, le conseil municipal après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 073-217303262-20220913-2022_35-DE

- Décide d'instituer la taxe d'aménagement.
- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur le territoire de la commune de Vimines
- Décide de porter à 2 000.00 € la valeur forfaitaire de stationnement mentionnée au 6° de l'article 1635 quater J et à l'article 1635 quater K
- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 13 septembre 2022

**Le Maire,
Corine Wolff**





**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

Nombre de conseillers :

En exercice 18
Présents 11
Votants 13

L'an deux mil vingt deux

Le 13 Septembre à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 9 septembre 2022

Présents : Corine WOLFF, Myriam MITAIS, Jean-Philippe QUIDOZ, Jean-François VELLARD, Dominique SELLEM, Sandrine BERLIOZ, Armelle BENOIT, Jean-Christophe DENARIE, Gaëlle BERNARD-PEYRE, Sébastien BLEUSE, Nicolas CHAMPROND

Absents : Gérard GUGGIARI (pouvoir donné à Jean-François VELLARD) Cyrielle FRISON, Mathilde JASSERAND, Marie-Noëlle COUX, Nelly PLASSAT (pouvoir donné à Gaëlle BERNARD-PEYRE), Gabriel BUFFLE, Céline JANIN

Secrétaire : Myriam MITAIS

Délibération n°2022-38

Objet : Convention d'engagement des communes du bassin versant du lac du Bourget

Monsieur Jean-François Vellard, Adjoint au Maire en charge de l'Aménagement du territoire, expose au conseil municipal l'opération « EAU climat, on agit ! », en lien avec les démarches territoriales des Plans Climat Energie Territoire (PCAET) portés par les communautés d'agglomération de Grand Lac et de Grand Chambéry.

Cette opération s'adresse aux 64 communes du bassin versant du lac du Bourget et aux 14 communes de Grand Chambéry sur le bassin versant du Chéran, pour mettre en œuvre des actions contribuant à réduire la pression sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

L'objectif de cette convention d'engagement est de mettre en œuvre, à l'échelle communale, un plan d'actions visant à adapter les pratiques et les usages de l'eau.

Le CISALB coordonne ma démarche et met à disposition des moyens humains pour accompagner les communes dans leurs projets, avec un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranéenne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'engager la commune dans l'opération « EAU climat, on agit ! »,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'engagement et les différents actes nécessaires à la mise en œuvre de l'opération

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 13 septembre 2022

**Le Maire,
Corine Wolff**

